

# LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTERAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Salluste. Catil.

Vol. I.

TORONTO, MARDI, 9 MARS, 1858.

No. 6

Nous avons reçu ces jours derniers plusieurs lettres d'abonnés retardataires qui nous demandent les premiers numéros du *Journal des Débats*. Cette semaine même nous serons en mesure de faire droit à leurs demandes.

## VI<sup>e</sup> PARLEMENT CANADIEN.

1<sup>re</sup> SESSION.

{ 4<sup>ème</sup> Séance, Mardi,  
3 Mars, 1858.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

[Suite de la Séance de Mardi.]

M. Cartier—continue en ces termes sa réponse à M. Dorion. —Lorsque l'Hon. député de Montréal fait un si grand bruit, à propos de cette affaire des chemins à barrières de Montréal, il répète simplement des histoires de journaux et plus particulièrement les articles déclamatoires de l'*Argus* qui, pendant une quinzaine de mois s'est obstiné à vivre tous les matins de ce qu'il appelait une découverte scandaleuse. Mais, au contraire, en examinant les livres du receveur-général, on s'aperçut que la province n'avait éprouvé aucune perte dans cette affaire. Il est vrai, néanmoins, que l'on n'exigea pas de l'administration des chemins à barrières de Montréal, le paiement des intérêts dus sur la petite somme mentionnée par le député de Montréal; mais c'est simplement parce que le gouvernement ayant fait l'abandon des intérêts que lui devait alors la commission des chemins à barrières de Québec, on jugea équitable de faire le même présent à l'administration des chemins de Montréal.

L'auteur de l'amendement s'est fort occupé du tarif et est allé même jusqu'à accuser de trahison les membres bas canadiens qui ne voteront pas pour généraliser le tarif *ad valorem*. J'ai simplement à lui répondre qu'il n'est jamais sage de pousser jusqu'à leurs dernières limites même les meilleurs systèmes. Sans doute, le système *ad valorem* est, bien des fois, le plus équitable; mais il y a des cas où l'autre système lui est préférable. Par exemple, à la faveur du tarif *ad valorem*, l'importation du rhum et des eaux-de-vie, qui sont certainement des articles de luxe, ne serait pas frappée dans une plus grande proportion que le sucre et la mélasse, dont le pauvre a un aussi grand besoin que le riche. Il en résulterait que les classes pauvres contribueraient dans une plus grande proportion que les riches au total de nos revenus; ce qu'il est bon d'éviter.

D'ailleurs, ces messieurs n'ignorent pas qu'à part certaines exceptions, c'est le tarif *ad valorem* qui, à proprement parler, est en force dans la province. En effet, le chiffre rond de nos importations a été pendant le dernier exercice de £10,000,000. Plus de la moitié de cette somme, c'est-à-dire 5,225,000 louis, était représentée par des marchandises qui sont frappées de droits *ad valorem*. Si nous déduisons ensuite environ £2,000,000 de marchandises qui entrent ici sans payer de droits et une certaine somme représentée par les articles de caoutchouc, nous découvrirons que la valeur des marchandises frappées de droits spécifiques s'élève à peine à deux millions de louis. N'avais-je pas raisons de dire que le tarif spécifique n'était chez nous qu'une exception?

Cette importation de dix millions de louis nous donne un revenu d'un million de louis, qui nous sert à faire face à toutes nos dépenses, à faire d'immenses travaux publics et à payer l'intérêt de la dette canadienne. Un dixième de cette somme est consacré à l'instruction publique et je suis fier de dire qu'il n'y a pas sous le soleil de nation qui contribue dans aussi grande proportion à son revenu à la diffusion des lumières dans le peuple.

C'est là, néanmoins, le magnifique édifice que l'on voudrait ébranler et renverser peut-être, en bouleversant notre système. [Applaudissements et écoutez!] L'Hon. député auquel je réponds a dit que l'Inspecteur-Général actuel s'était empressé, dès son arrivée à son département, de changer le système *ad valorem* établi par son prédécesseur. Pourquoi n'a-t-il dit aussi que ce prédécesseur, M. Francis Hinks, avait fait le plus grand éloge de celui qui lui succédait et avait voté lui-même en faveur des changements proposés par l'Inspecteur-Général actuel?

Quant à moi, je crois plus sage de me tenir également éloigné des extrêmes. Je ne suis pas protectionniste outré; mais je serais aussi fâché de passer pour un libre-échangiste ultra. Je suis de ceux qui ne veulent pas des impôts directs et qui croient que pour faire face à toutes les dépenses qu'entraîne un gouvernement, il n'y a rien de tel que le revenu d'un bon système douanier. Quelques négociants de Montréal, dont l'hon. député n'est que l'écho, se plaignent surtout du tarif spécifique parce qu'il frappe l'importation du sucre, du thé et de la mélasse. Ils voudraient que l'on prélevât sur ces articles des droits d'entrée *ad valorem*. Eh! bien, j'ai une meilleure nouvelle à leur apprendre. Dès que les revenus du gouvernement le permettront, c'est-à-dire dès que la crise financière qui a frappé toutes les nations aura cessé de se faire sentir dans ses contre-coups, nous comptons abolir entièrement les droits sur le sucre, le thé et la mélasse, et classer ces articles parmi ceux dont l'entrée est libre. (Bruit d'applaudissements.)

Pour terminer je dirai que l'Hon. député de Montréal a fait allusion à mon adresse, ainsi qu'à celles de quelques-uns de mes collègues, pour prouver qu'avant les élections nous nous sommes prononcés en faveur de l'extension la plus entière du système *ad valorem*. Mais s'il veut bien ne pas perdre le sens de nos phrases, il restera convaincu que nous ne parlions que de la protection due par le gouvernement à l'industrie naissante du pays. En effet, il y a parmi nous quelques articles qui pourraient être produits par nos fabriques et livrés au commerce au même prix que les mêmes articles étrangers le sont aujourd'hui, si ces derniers étaient frappés d'un fort droit protecteur. C'est là le sens de nos paroles et il est d'autant plus singulier d'entendre le député de Montréal éplucher nos adresses, à propos de matières financières auxquelles il est étranger, que son ancien collègue et ami de Montréal, M. Holton, et lui-même peut-être se sont déclarés en faveur d'un système d'impôts directs pour alimenter le trésor public.

En ce qui concerne le siège du gouvernement, l'Hon. député prétend découvrir un piège dans la nouvelle qui a été donnée à ce sujet; mais il se trompe. Cette nouvelle est vraie et s'il y a un piège quelque part, c'est bien assurément dans le discours de l'hon. député qui amadone la Chambre par quelques phrases entremêlées de chiffres, lui donnant à penser qu'il allait développer une magnifique théorie financière; tandis que nous n'avons rien eu.

(A continuer.)